



# MAIRIE DE DIJON

## PALAIS DES ETATS DE BOURGOGNE

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 20 mars 2018 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François REBSAMEN, Maire, le lundi 18 décembre 2017 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville, salle de Flore.

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - Mme OUTHIER - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON

Membres excusés : M. DESEILLE (pouvoir Mme REVEL) - M. BEKHTAOUI (pouvoir Mme MASLOUHI) - M. LOVICH (pouvoir Mme CHEVALIER) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

Membres absents : M. DECOMBARD - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. ROZOY - M. HOUPERT - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal a :

#### **PREAMBULE**

##### **1 - Retrait des fonctions d'un adjoint**

- décidé de retirer à Monsieur Jean-Claude Decombard ses fonctions d'adjoint au Maire

##### **2 - Élection d'une nouvelle adjointe au Maire**

- décidé que la nouvelle adjointe prendra rang, dans l'ordre du tableau, à la suite des adjoints actuellement en poste ;
- procédé à l'élection de Madame Claire Tomaselli.

##### **3 - Imposition directe locale - Fixation des taux des trois taxes applicables en 2017**

- reconduit en 2018 les taux d'imposition applicables en 2017 sur le territoire de la Ville de Dijon et les fixer, en conséquence, comme suit :
  - taxe d'habitation (dont logements vacants) : 23,89%
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,28%
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,79%

- autorisé M. le Maire à prendre toute décision ainsi qu'à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

## **I-ESPACE PUBLIC - VIE URBAINE - TRANQUILLITE PUBLIQUE ET ECOLOGIE URBAINE**

### **A - URBANISME**

#### **4 - Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains de Dijon Métropole - Débat portant sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables**

- pris acte de la présentation des orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) du PLUi-HD de Dijon Métropole et du débat organisé conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme ;
- autorisé M. le Maire à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **5 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2017 – Avenant n°5 à la concession d'aménagement - Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2017, de la Zone d'Aménagement Concerté de la Fontaine d'Ouche ;
- approuvé l'avenant n°5 à la convention de concession, annexé au rapport et autorisé M. le Maire à le signer.

#### **6 - Programme de rénovation urbaine de la Fontaine d'Ouche - Zone d'Aménagement Concerté Quai des Carrières Blanches - Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2017 – Avenants n°6 et 7 à la convention de concession d'aménagement - Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2017, de la Zone d'Aménagement Concerté quai des Carrières Blanches ;
- approuvé les avenants n° 6 et n° 7 à la convention de concession, annexés au rapport et autorisé M. le Maire à les signer.

#### **7 - Zone d'Aménagement Concerté Ecoquartier de l'Arsenal- Compte de résultat prévisionnel au 30 juin 2017 - Avenant n°6 à la convention de concession d'aménagement – Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2017, de la Zone d'Aménagement Concertée Ecoquartier de l'Arsenal;
- approuvé l'avenant n°6 à la convention de concession, annexé au rapport et autorisé M. le Maire à le signer.

#### **8 - Zone d'Aménagement Concerté Ecocité Jardin des Maraîchers- Compte rendu annuel à la collectivité au 30 juin 2017 - Avenant n°4 à la concession d'aménagement - Approbation**

- approuvé le compte rendu annuel à la collectivité, au 30 juin 2017, de la Zone d'Aménagement Concertée de l'Ecoquartier Jardin des Maraîchers ;

- approuvé l'avenant n°4 à la convention de concession, annexé au rapport et autorisé M. le Maire à le signer.

#### **9 - Territoire Grand Sud - Lot 2 Pont des Tanneries-Convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement conclue entre la Ville et la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise - Compte de résultat de clôture – Approbation**

- approuvé le compte de résultat de clôture du lot n°2 de la convention de prestations intégrées portant concession d'aménagement « Grand Sud » conclue entre la Ville et la Société Publique Locale "Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise" (SPLAAD) joint à la présente délibération ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de la présente décision.

#### **10 - Territoire Grand Sud-Lot 4 Amora- Compte de résultat prévisionnel- Approbation**

- approuvé le compte de résultat prévisionnel du lot 4 Amora du territoire Grand Sud arrêté au 30 juin 2017 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **11 - Société Publique Locale “Aménagement de l’agglomération dijonnaise” (SPLAAD) - Gestion active de la trésorerie**

- approuvé le principe de transferts de trésorerie entre les opérations d’aménagement confiées à la SPLAAD ;
- donné pouvoir à M. le Maire pour formaliser cette autorisation auprès des services de la SPLAAD ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

#### **12 - Campagne de ravalement de façades rue de la Liberté - lancement de l'opération**

- engagé une campagne de ravalement de façades subventionnée par la Ville de Dijon, dans le périmètre joint en annexe 1 et dans les conditions définies par le règlement d'intervention joint en annexe 2, sur la base du nuancier joint en annexe 3 ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

### **B – ESPACE PUBLIC**

#### **13 - Liaison Gare - Jardin des Sciences, Parc de l'Arquebuse – Information**

- été informé du projet de liaison entre la gare, le Jardin des Sciences et du parc de l'Arquebuse.

### **C - ENVIRONNEMENT**

#### **14 - Jardin des Sciences/Plan Biodiversité – Demandes de subventions**

- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées à la Ville pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus qui seront menées en 2018 ; notamment auprès de l'État, des collectivités territoriales et autres organismes ;

- autorisé M. le Maire à répondre à des appels à projet et à faire des demandes de mécénat pour le financement des opérations mentionnées ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **15 - Jardin Des Sciences – Adhésion à l'IPS (International Planetarium Society)**

- décidé l'adhésion de la Ville, à compter de cette année 2018 et pour les années suivantes, à l'IPS ;
- décidé, si l'intérêt perdure, l'acquittement chaque année de la cotisation due en conséquence, soit 65 \$ soit actuellement 52 € ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **D – POLITIQUE DE LA VILLE**

### **16 - Contrat de ville – présentation de la programmation 2018**

- arrêté la répartition des financements de la Ville au titre du Contrat de ville 2018, à un montant de 634 130 €, dans les conditions suivantes :
  - . actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les associations : 264 000 € ;
  - . actions dont la Ville assure la maîtrise d'ouvrage : 192 900 € ;
  - . convention pluriannuelle avec la Société Dijonnaise de l'Assistance par le Travail : 177 230 € au titre du Contrat de ville ;
- approuvé les actions à conduire par la Ville et par les associations, en 2018, telles qu'elles sont présentées dans le tableau annexé au rapport ;
- sollicité les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département de la Côte-d'Or, de Dijon Métropole, des autres partenaires de l'agglomération dijonnaise, ainsi que de l'Union Européenne et de tout autre financeur potentiel ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour la mise en œuvre du Contrat de ville en 2018 ;
- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les deux associations ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions annexées au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **II-EDUCATION, PETITE ENFANCE, SPORTS ET JEUNESSE**

### **A – EDUCATION**

#### **17 - Carte scolaire - Mesures d'adaptation du service scolaire applicables à la rentrée 2018 - Avis du Conseil Municipal**

- émis un avis favorable aux ouvertures de classe ;
  - émis un avis défavorable aux fermetures de classe se traduisant par une moyenne par classe, après mesure, supérieure ou égale à :
    - 30 élèves par classe en école maternelle hors REP,
    - 23 élèves par classe en école maternelle en REP,
    - 25 élèves par classe en école élémentaire hors REP,
    - 20 élèves par classe en école élémentaire en REP,
- c'est à dire les fermetures de classes des écoles :
- maternelles Anjou (REP),
  - maternelle Larrey,
  - maternelle Côteaux du Suzon,
  - maternelle Château de Pouilly,
  - élémentaire Colombière. ;
- demandé que l'école maternelle Jean-Baptiste Lallemand fasse l'objet d'un nouvel examen ;
  - demandé que l'ensemble des mesures de fermeture de classe fasse l'objet d'un nouvel examen attentif en fonction des effectifs qui seront constatés à la rentrée 2018.

#### **18 - Prestation de service pour les accueils de loisirs, aide spécifique rythmes éducatifs, aide aux temps libres – Conventions à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or**

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de financement à conclure entre les parties, annexés au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leurs économies générales ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions définitives, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application.

#### **19 - Association départementale des Francas de Côte d'Or – Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Dijon**

- décidé le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'association départementale des Francas de Côte d'Or.
- autorisé M. le Maire à signer la convention d'adhésion ci-jointe, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

## **20 - Convention d'objectifs à conclure entre la Ville de Dijon et l'UNICEF dans le cadre du label « Ville amies des enfants »**

- approuvé le projet de convention d'objectifs de partenariat à conclure entre la Ville de Dijon et l'UNICEF, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

## **B – PETITE ENFANCE**

### **21 - Établissements d'accueil du jeune enfant - « Prestation de service unique » - Convention d'objectifs et de financement à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2020**

- approuvé le projet de convention d'objectifs et de financement relative à la « prestation de service unique », à conclure entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application ou son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

### **22 - Établissements d'accueil du jeune enfant - Renouvellement de la participation financière départementale : Convention avec le Département de la Côte d'Or**

- approuvé le projet de convention à conclure entre le Département de la Côte d'Or et la Ville de Dijon, annexé au rapport et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application et son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

### **23 - Délégation de service public du multi-accueil Le Tempo : Renouvellement 2019-2024**

- décidé de renouveler le principe de la délégation du service public du multi-accueil petite enfance « Le Tempo », sous la forme d'un affermage ;
- autorisé M. le Maire à procéder au lancement de la procédure de délégation de service public, notamment d'effectuer les publicités nécessaires, à mener les négociations avec les différents candidats conformément à l'article L 1411.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et prendre les actes nécessaires dans le cadre de cette procédure.

### **24 - Délégation de service public des crèches multi-accueils Junot et Roosevelt : Contrat d'affermage à conclure entre la Ville et People and Baby**

- décidé de confier à People and Baby l'exploitation des crèches multi-accueils Junot et Roosevelt sous la forme d'un affermage d'une durée de quatre ans prenant effet le 29 mai 2018 jusqu'au 28 février 2022 ;

- approuvé le projet de contrat d'affermage, ci-joint, liant People and Baby à la Ville et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer le contrat définitif et avenants éventuels.

## **C - SPORTS**

### **25 - Dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives - Année 2018 - Attribution de subventions aux clubs**

- décidé l'octroi des subventions proposées au bénéfice d'associations sportives partenaires de la mise en œuvre du dispositif d'aide au paiement de cotisations sportives, initié par la Ville.

### **26 - Année 2018 - Soutien financier de la Ville à des athlètes dijonnais - Contrats de partenariat**

- décidé de confier aux athlètes présentés dans les tableaux n° 1 et 2 annexés au rapport, dans le cadre de contrats de partenariat, la mission de promouvoir le nom et l'image de la Ville ;
- autorisé M. le Maire à signer les contrats à conclure entre la Ville et ces athlètes, ainsi que tout acte à intervenir pour leur application ;
- décidé de ne pas donner suite aux demandes de contrats de partenariat formulées par les athlètes figurant dans le tableau n°3.

## **III-CULTURE, ANIMATION ET ATTRACTIVITE**

### **A - CULTURE**

#### **27 - Cité internationale de la gastronomie et du vin - Chapelle Sainte-Croix-de-Jérusalem - Restauration et valorisation de la chapelle et des œuvres - Définition du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Désignation du maître d'œuvre - Demandes de subventions - Demande de permis de construire**

- décidé la restauration et la valorisation de la chapelle Sainte-Croix-de-Jérusalem ;
- adopté le programme de travaux proposé ;
- arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 541 650 € HT maîtrise d'œuvre incluse ;
- décidé de confier la maîtrise d'œuvre des travaux au titulaire du marché de maîtrise d'œuvre désigné à l'issue de la procédure adaptée ;
- autorisé M. le Maire à déposer toute demande d'urbanisme nécessaire ;
- dit que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget 2018 et à inscrire au budget 2019 ;

- sollicité au taux maximum l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de ces travaux ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **28 - Festival international « Les écrans de l'aventure » - Edition 2018 - Convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la SA Darcy Palace**

- approuvé le projet de convention à conclure entre la Ville, la Guilde Européenne du Raid et la SA Darcy Palace pour l'organisation de l'édition 2018 du festival international « Les écrans de l'aventure », annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- décidé d'accorder une subvention de 94 500 € à la Guilde Européenne du Raid pour l'organisation de la manifestation et les frais de promotion du festival ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **29 - Exposition Bourgogne-Franche-Comté, terre de Préhistoire - Convention de partenariat avec le Département de Saône-et-Loire pour le musée de Préhistoire de Solutré**

- approuvé le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville de Dijon et le Département de Saône-et-Loire gérant le Musée de Préhistoire de Solutré, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention ;
- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cette exposition.

## **30 - Direction des Musées et du Patrimoine – Convention de partenariat avec l'École du Louvre – Demandes de subventions**

- décidé de reconduire la collaboration entre la Ville de Dijon et l'École du Louvre en lien avec l'organisation du programme de cycles de cours et de conférences durant l'année scolaire 2018-2019 et pour les années scolaires suivantes si les termes du partenariat restaient inchangés ;
- approuvé le projet de convention de partenariat à conclure entre la Ville de Dijon et l'École du Louvre et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer la convention définitive ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention ;
- sollicité, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour ces animations.



### **31 - Conservatoire à Rayonnement Régional – École élémentaire Voltaire – Enseignements artistiques renforcés – Classes à horaires aménagés – avenant n° 2**

- décidé de préciser les modalités de recrutement des élèves comme décrites ci-avant dans le dispositif classes à horaires aménagés existant des classes CE1, CE2, CM1, CM2 de l'école élémentaire Voltaire de Dijon pour le rentrée scolaire 2018/2019 ;
- approuvé le projet d'avenant n° 2 à la convention passée entre les parties, annexé au rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

## **B – ATTRACTIVITE**

### **32 - Délégation de service public relative a l'exploitation du parc des expositions et des congrès de la ville de Dijon - Décision de principe - Lancement de l'appel public à la concurrence**

- approuvé le principe de la délégation de service public telle que présentée dans le rapport ci-annexé ;
- approuvé les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ci annexé ;
- autorisé M. le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;
- autorisé M. le Maire à prendre toutes décisions et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente.

## **IV-SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE LOCALE**

### **A - SOLIDARITE**

### **33 - Projet Régional de Santé (PRS) Bourgogne-Franche-Comté 2018 – 2022 – Avis du Conseil Municipal**

- sollicité du directeur de l'Agence régionale de Santé la prise en compte de l'échelon métropolitain et celle du contrat local de santé, au même titre que l'échelon départemental, dans le Projet régional de santé 2018 et ses dispositifs ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte nécessaire à l'application de cette décision.

### **34 - Dispositif « Bien vivre dans son logement – Maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie » - avenant n°1 à la convention partenariale du 21 avril 2017**

- autorisé M. le Maire à signer la convention entre la Ville de Dijon et l'Etablissement français du sang de Bourgogne-Franche-Comté et tout acte nécessaire à l'application de cette convention.

### **35 - Établissement français du sang - convention de partenariat avec la Ville de Dijon**

- approuvé le projet d'avenant n°1 à la convention cadre cité ci-dessus, à conclure entre les parties, annexé au présent rapport, et autorisé M. le Maire ou son représentant légal à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- autorisé M. le Maire ou son représentant légal à signer cet avenant n°1 ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

### **36 - Renouvellement de l'Observatoire de l'âge et de son règlement intérieur**

- validé le renouvellement de l'Observatoire de l'âge pour un mandat d'une durée identique à celui du mandat municipal en cours ;
- adopté le nouveau règlement intérieur de cette instance ;
- autorisé M. le Maire ou autorisé l'adjointe déléguée à l'équipement et aux travaux urbains, à la circulation et à la politique de l'âge, par délégation, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **B – CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE**

### **37 - Conventions d'objectifs et de moyens et avenants à conclure entre la Ville et divers organismes**

- approuvé les projets de conventions d'objectifs et de moyens et les avenants à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions et avenants aux conventions, annexés au présent rapport, et autorisé M. le Maire à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

## **V- finances - administration générale et personnel**

### **A - FINANCES**

### **38 - Régisseurs municipaux mis en débet - Décharge de responsabilité et remise gracieuse - Avis du Conseil Municipal**

- donné un avis de principe favorable aux demandes de décharge de responsabilité et de remise gracieuse qui seront formulées par les régisseurs municipaux qui seront mis en débet, en 2018, lorsque le montant du vol n'excédera pas 400 € ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

### **39 - Organismes divers - Attributions de subventions – Année 2018**

- décidé d'accorder les subventions et leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;
- autorisé M. le Maire à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;
- autorisé M. le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;
- décidé d'annuler la subvention d'un montant de 3 500 € accordée à l'association des élèves et anciens élèves PESM Bourgogne lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour la présentation de l'opéra coopératif « Roméo et Juliette » ;
- décidé d'annuler les subventions accordées à l'association « Les PEP 21 » lors du conseil municipal du 18 décembre 2017 pour un montant total de 377 557 € pour, d'une part, les attribuer à l'association « Les PEP du Centre de la Bourgogne Franche-Comté » et, d'autre part, approuvé les conventions de financement relative à une association entre la Ville et cette dernière ;
- décidé d'annuler la subvention d'un montant de 2 000 € accordée à la Ligue de Bourgogne de tennis lors du Conseil Municipal du 20 novembre 2017 pour la conduite de l'action « Le tennis vecteur d'intégration sociale » ;
- décidé d'annuler la subvention accordée à l'association « Sabotage » lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2017 pour un montant de 23 000 € pour, d'une part, l'attribuer à l'association « Cultures Indépendantes Dijon » et, d'autre part, approuvé la convention de financement relative à une association entre la Ville et cette dernière ;
- décidé de réduire le montant de la subvention attribuée à la MJC – Centre Social Montchapet pour son fonctionnement 2018 de 335 000 € à 269 609 € ;
- décidé de ramener le montant de l'aide financière accordée à l'association « Entre Cour et Jardins » de 25 000 € à 5 000 € et d'en modifier son objet comme suit : « subvention de fonctionnement pour l'année 2018 » ;
- autorisé M. le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **B – PERSONNEL**

#### **40 - Ressources humaines - Élections professionnelles : Composition et modalités de fonctionnement des instances de consultation Comité Technique et Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail / Mise en place de Commissions Consultatives Paritaires (catégories A, B et C) / Modalités d'organisation technique des élections professionnelles : recours au vote électronique par internet et au vote par correspondance**

- fixé le nombre de représentants du personnel au Comité Technique commun à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale à 15 titulaires et 15 suppléants ;

- décidé de ne pas maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires et nombre égal de suppléants ;
- acté le principe du non recueil, par le Comité Technique, de l'avis du collège employeur ;
- fixé le nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail commun à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale à 10 titulaires et 10 suppléants ;
- décidé de ne pas maintenir le paritarisme numérique au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 3 pour les représentants titulaires et nombre égal de suppléants ;
- acté le principe du non recueil, par le Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de travail, de l'avis du collège employeur ;
- décidé la création de Commissions Consultatives Paritaires (catégories A, B et C) communes à la Ville et au Centre Communal d'Action Sociale qui siégeront à l'Hôtel de Ville, pour l'ensemble des services de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale ;
- décidé le recours au vote électronique par internet et au vote par correspondance pour le déroulement des élections professionnelles de décembre 2018 pour l'ensemble des instances consultatives du personnel de la Ville et du Centre Communal d'Action Sociale (Comité Technique, Commissions Administratives Paritaires de catégorie A, B et C et Commissions Consultatives Paritaires de catégorie A, B et C).

#### **41 - Personnel municipal :**

- **recrutement par contrat d'un logisticien**
- **Mises à jour des emplois bénéficiant d'avantages en nature nourriture**
- autorisé M. le Maire à engager un logisticien sur la base d'un contrat de 3 ans, renouvelable ;
- décidé que sa rémunération sera établie conformément aux bases décrites dans le rapport ;
- fixé la liste des emplois pouvant donner lieu à avantage en nature nourriture telle que définie ci-dessus, celle-ci concernant les agents titulaires, stagiaires, contractuels et les emplois contrats aidés ;
- dit que les dépenses à engager seront prélevées sur les crédits des budgets successifs ;
- autorisé M. le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

### **C - ADMINISTRATION GENERALE**

#### **42 - Représentation de la Ville dans les organismes extérieurs**

- procédé à la désignation de représentants de la Ville dans divers organismes, dans les conditions proposées.

## **VI-DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

### **43 - Rapport des délégations du Maire**

- donné à M. le Maire acte de la présente communication.

### **VŒU MERCOSUR**

- émis le vœu de demander au gouvernement français :
  - la transparence sur les négociations du traité MERCOSUR ;
  - de considérer les conséquences de ce traité pour les consommateurs et les agriculteurs de France et sur l'environnement latino-américain, en regard de l'accord de Paris pour le Climat et de la sauvegarde de la biodiversité.